

Inspecteur (trice) en bâtiment

Région : Gaspésie

Ville : Sainte-Anne-des-Monts

Date limite : 2020-01-13

Entrée en fonction prévue : février 2020

Responsabilités

Relevant de la greffière et responsable de l'urbanisme, la personne occupant ce poste accomplit notamment les tâches suivantes pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts:

- accueillir et informer les citoyens sur toute question relative aux règlements d'urbanisme, ainsi que sur la réglementation municipale;
- recevoir, analyser et autoriser les demandes des citoyens et des promoteurs relatives aux divers permis et • procéder à l'émission des divers permis et certificats conformément aux règlements en vigueur;
- effectuer les suivis relatifs aux plaintes et aux permis émis pour la construction et la rénovation et s'assurer de la conformité des travaux autorisés;
- pour les règlements d'urbanisme et divers règlements municipaux, traiter les plaintes, vérifier les situations, effectuer l'inspection du territoire, constater les infractions et émettre les avis et les constats d'infraction appropriés;
- signaler à la responsable de l'urbanisme toute situation problématique qu'il juge d'intérêt pour le conseil municipal et rédiger un rapport de la situation en proposant des recommandations;
- préparer les dossiers pénaux et représenter la Ville à la cour, lorsque requis;
- agir à titre d'expert auprès du CCU (comité consultatif d'urbanisme) et assurer le suivi des recommandations du CCU;
- exercer toute autre tâche connexe à la demande du directeur de l'urbanisme.

Cette description de fonctions reflète les éléments généraux du travail à réaliser et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Exigences requises et qualification

- Détenir minimalement un diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire ou urbanisme ou toute autre formation pertinente;
- Connaître le milieu municipal et la législation applicable en matière d'aménagement et d'urbanisme;
- Avoir une expérience pertinente d'un minimum d'un an;
- Posséder une bonne connaissance du règlement Q-2,r.22, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'Environnement, des règlements qui en découlent (installations septiques, politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, etc.), et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, etc;
- Avoir une très bonne maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral;
- Avoir de bonnes aptitudes en communication et en rédaction;
- Avoir une aptitude à rédiger des rapports techniques et d'intervention;
- Avoir des aptitudes et qualités personnelles appropriées dont la facilité de travailler en équipe, le souci du service à la clientèle ;
- Faire preuve d'autonomie, de diplomatie et d'une capacité à prendre des initiatives;
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5.

Conditions de travail

La rémunération et les conditions de travail seront établies selon la structure salariale de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts en vigueur. L'horaire de travail est de 35 h/semaine;

Vous êtes intéressé par ce poste? Vous êtes invité à nous faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation à l'attention de